RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 20531
Numéro SIREN : 418 691 168
Nom ou dénomination : GL COMMISSAIRES ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 19/05/2022 sous le numéro de dépôt 10400

GL COMMISSAIRES ASSOCIES

Société Par Actions Simplifiée au capital de 7 622,45 €
Siège social : 235 boulevard Clemenceau
59700 MARCQ EN BAROEUL
418 691 168 RCS LILLE METROPOLE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 26 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six avril, à quinze heures, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Grégory LOYEZ préside la séance en qualité de Monsieur le président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 500 actions composant le capital, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que les documents légaux ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée. Il précise en outre que le droit de communication des associés prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Remplacement des directeurs généraux démissionnaires,
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris acte de la démission des sociétés GL CONSULTING et GRELINE de leur mandat de directeur général à compter de ce jour, décide de nommer en qualité de directeur général à compter du 26 avril 2022 :

- Monsieur Guy LOYEZ, demeurant à LA MADELEINE (Nord) 251 avenue de la République,

pour une durée équivalente à celle du mandat du président.

Dans le cas où Monsieur Grégory LOYEZ viendrait à cesser d'exercer ses fonctions de président pour quelque cause que ce soit, Monsieur Guy LOYEZ conservera ses fonctions jusqu'à la nomination d'un nouveau président.

Monsieur Guy LOYEZ est investi des mêmes pouvoirs légaux et statutaires que le président pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Guy LOYEZ, présent à l'assemblée, déclare accepter le mandat de directeur général qui vient de lui être confié et affirme n'exercer aucune fonction et n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Le président



Un associé

